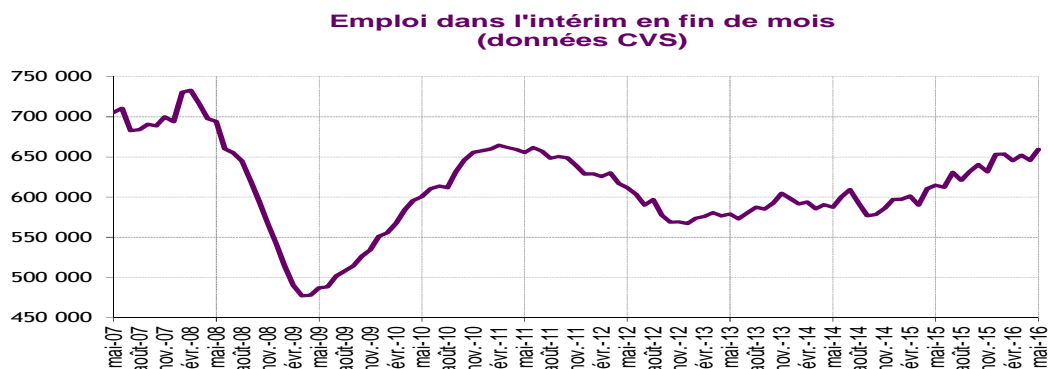


L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN MAI 2016

Fin mai 2016, le nombre d'intérimaires s'établit à 659 300 en valeur corrigée des variations saisonnières (donnée provisoire). Il connaît une hausse par rapport à fin avril 2016 (+2,1%) et progresse de 7,2% en un an*.

L'évaluation définitive du nombre d'intérimaires à fin avril est de 645 700, soit une baisse de 1,0% en un mois et une hausse de 5,8% sur un an (cf. annexe 2).



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN MAI 2016

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 17,2% de l'emploi salarié total, mais emploie 44,5% des intérimaires. La construction représente 18,2% de l'emploi intérimaire contre 7,7% de l'emploi salarié total. Inversement, 75,1% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 36,8% des intérimaires (cf. tableau 1 en annexe 3).

A fin mai, le taux de recours à l'intérim¹ est de 9,3% dans l'industrie, de 8,5% dans la construction et de 2,0% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 3,9%.

SECTEURS D'ACTIVITE (A4)	Taux de recours à l'intérim à fin mai (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	NS
Industrie	9,3
Construction	8,5
Tertiaire	2,0
TOTAL	3,9

Données brutes

***Avertissement :** Les évolutions d'emploi intérimaire présentées ici reposent sur une méthodologie établie en commun avec la Dares et sont donc identiques avec celles publiées par la Dares. Cf <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html?> Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

¹ Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss relatives à fin mars 2016 (dernier point disponible).

Évolution mensuelle par secteur (CVS)

En mai, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans le tertiaire (+3,6%). Ce secteur est suivi par l'industrie (+1,4%) et par la construction (+0,7%).

Secteurs	Principaux secteurs	Variation absolue mensuelle (nombre d'intérimaires)	Evolution mensuelle CVS	Evolution trimestrielle CVS	Evolution annuelle CVS
Industrie		4 080	1,4%	0,9%	5,8%
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	380	1,9%	0,3%	2,6%
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 270	2,6%	3,6%	11,0%
	Fabrication d'autres produits industriels	2 080	1,6%	2,7%	3,7%
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	540	1,5%	3,3%	9,9%
	Fabrication de matériels de transport	-200	-0,4%	4,9%	12,1%
Construction		820	0,7%	3,6%	11,0%
Tertiaire		8 630	3,6%	2,9%	7,3%
	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	4 630	7,6%	2,7%	3,7%
	Transports et entreposage	2 260	2,9%	3,3%	9,9%
	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	560	1,1%	4,9%	12,1%
	Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	690	5,4%	2,1%	7,2%

Parmi les principaux secteurs de l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans la « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » (+2,6%). Les secteurs des « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution », de la « fabrication d'autres produits industriels » et de la « fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines » voient leurs effectifs augmenter (respectivement +1,9%, +1,6% et +1,5%). Seuls les effectifs de la « fabrication de matériels de transport » sont en diminution (-0,4%).

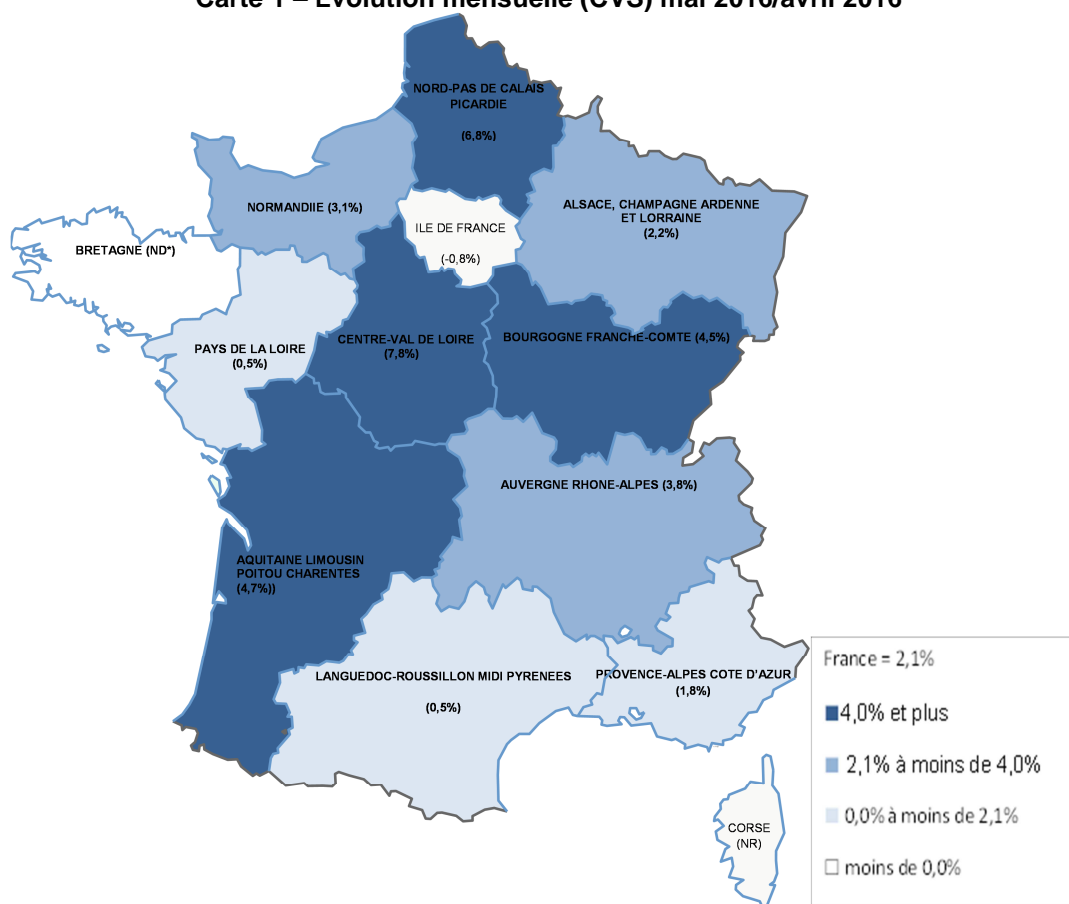
Dans le tertiaire, les effectifs intérimaires augmentent fortement dans le « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » (+7,6%) et les « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » (+5,4%). Les secteurs des « transports et entreposage » (+2,9%) et des « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » (+1,1%) affichent des hausses moins marquées.

Évolution par région

La répartition régionale de l'emploi intérimaire est relativement proche de celle de l'emploi salarié total. Cependant, les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur font partie des régions qui possèdent les plus faibles taux de recours à l'intérim (respectivement 2,4% et 3,1%) en raison du faible poids de leur industrie. A l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans les régions suivantes : Pays de la Loire (5,9%), Centre-Val de Loire (5,5%), Bourgogne et Franche-Comté (5,3%) et Normandie (5,2%) (cf. tableau 2 en annexe 3).

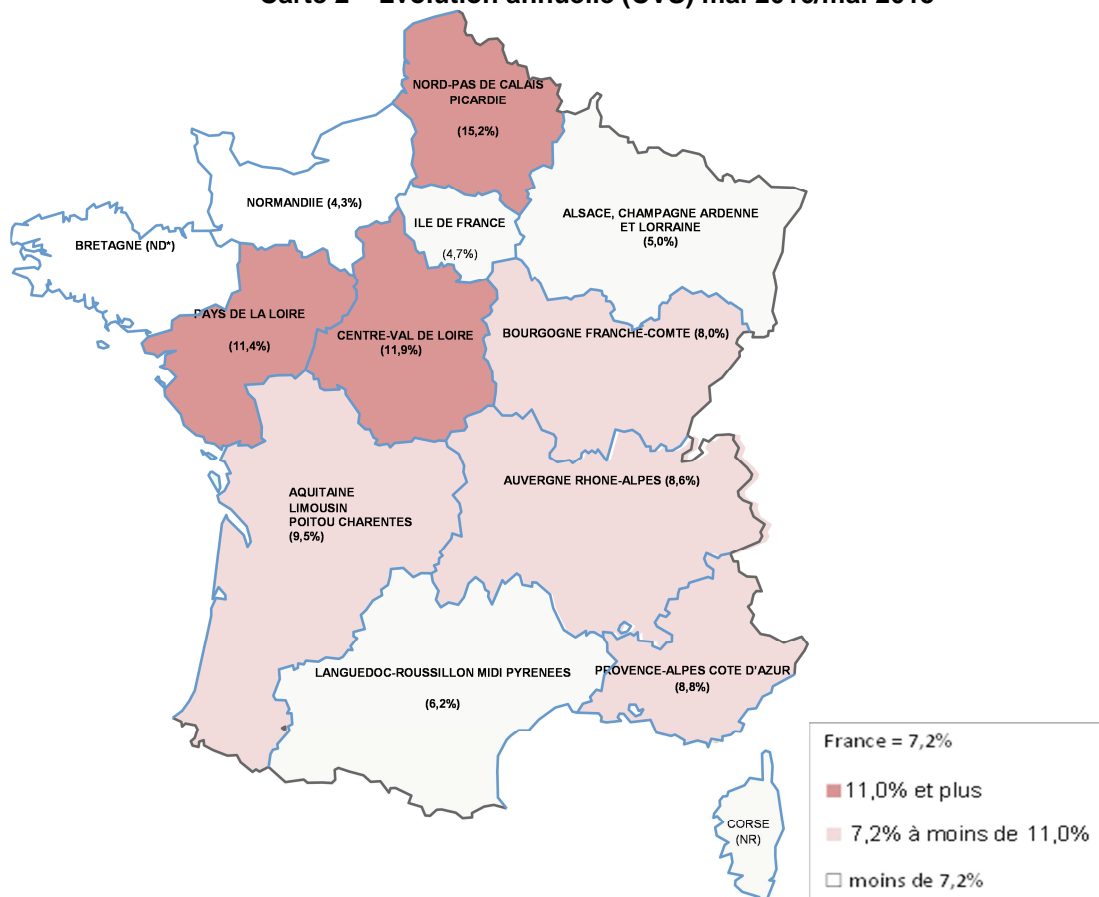
En mai par rapport à avril, l'emploi intérimaire progresse dans 10 régions. La région Centre-Val de Loire enregistre la plus forte hausse (+7,8%).

Carte 1 – Évolution mensuelle (CVS) mai 2016/avril 2016



Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans toutes les régions excepté la Bretagne. La hausse la plus marquée concerne la région Nord-Pas-de-Calais Picardie (+15,2%).

Carte 2 – Évolution annuelle (CVS) mai 2016/mai 2015



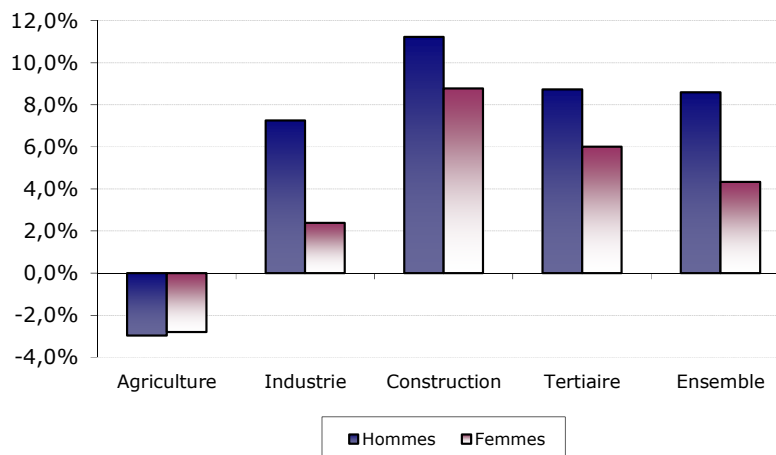
*En raison d'un problème de remontées des déclarations pour la Bretagne, les évolutions pour cette région ne sont pas disponibles. Toutefois, les résultats nationaux ne sont pas affectés.

Évolution par sexe selon le secteur d'activité

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (73,6%). Par rapport à fin mai 2015, leur part augmente de 0,7 point.

Sur un an, les effectifs intérimaires augmentent plus pour les hommes (+8,6%) que pour les femmes (+4,3%). Au sein de chaque secteur, excepté pour l'agriculture, les effectifs intérimaires masculins progressent plus que ceux de leurs homologues féminins : respectivement +7,3% pour les hommes contre +2,4% pour les femmes dans l'industrie, +8,7% pour les hommes contre +6,0% pour les femmes dans le tertiaire et +11,2% pour les hommes contre +8,8% pour les femmes dans la construction.

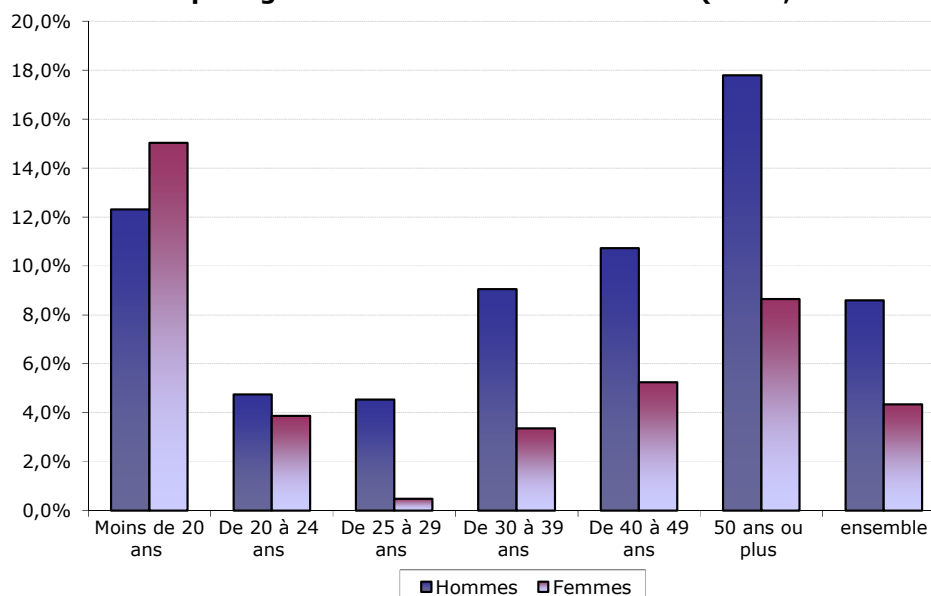
Évolution annuelle par sexe selon le secteur d'activité (en %, données brutes)



Évolution par âge selon le sexe de l'intérimaire

La population des intérimaires est relativement jeune : 42,8% d'entre eux ont moins de 30 ans en mai 2016 (cf. tableau 3 en annexe 4). Par rapport à fin mai 2015, les intérimaires de 20 à 24 ans et ceux de 25 à 29 ans ont vu leurs parts baisser (respectivement -0,6 point et -0,7 point). La part des intérimaires de 30 à 39 ans reste stable. Les autres catégories d'âge voient leurs parts augmenter, notamment ceux de 50 ans ou plus (+0,7 point).

Évolution annuelle par âge selon le sexe de l'intérimaire (en %, données brutes)



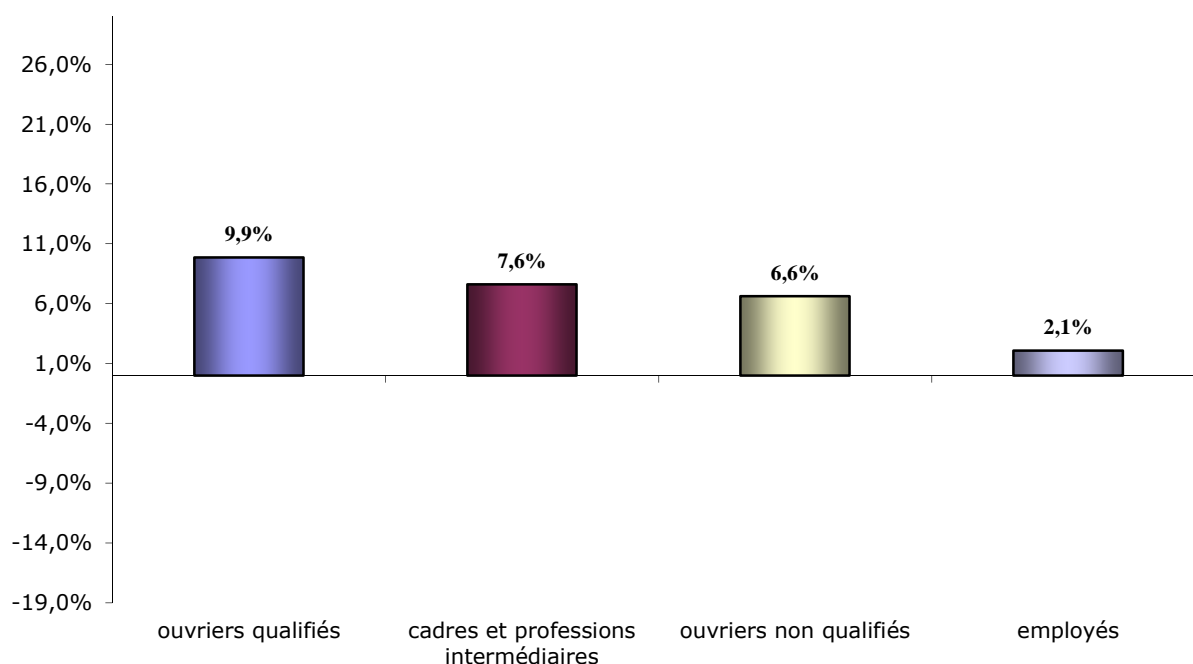
Évolution par catégorie socioprofessionnelle

Les emplois intérimaires sont très majoritairement des emplois d'ouvriers : 41,0% sont des ouvriers qualifiés et 37,3% des ouvriers non qualifiés (cf. tableau 4 en annexe 4).

Sur un an par rapport à fin mai 2015, les parts des différentes catégories socioprofessionnelles dans l'emploi intérimaire évoluent peu. Les parts des ouvriers non qualifiés et celle des employés baissent (respectivement -0,3 point et -0,7 point). La part des cadres et professions intermédiaires est stable. La part des ouvriers qualifiés augmente de 1,0 point.

Sur un an, toutes les catégories socioprofessionnelles voient leurs effectifs intérimaires augmenter : +9,9% pour les ouvriers qualifiés, +7,6% pour les cadres et professions intermédiaires, +6,6% pour les ouvriers non qualifiés et +2,1% pour les employés.

Évolution annuelle selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Fabien Dupuis
Département Observatoire de l'emploi

Annexe 1 : Sources et concepts

Le système d'information spécifique aux Etablissements de Travail Temporaire

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Relevé Mensuel de Mission » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de RMM et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : DARES).

Les concepts d'emploi intérimaire et exploitation statistique

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.12.1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois², et non au seul dernier jour ouvré du mois. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

Convergence des statistiques d'évolution d'emploi intérimaire publiées par Pôle emploi et par la Dares

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisé dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

Calcul des évolutions

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans « cylindrage » (soit près de 97% des missions déclarées).

Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les évolutions publiées, provisoires comme révisées, sont corrigées des variations saisonnières. Les séries CVS sont réalisées à l'aide de la procédure X12 en retenant le modèle multiplicatif. Les coefficients CVS sont réestimés tous les mois.

² Les cinq derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

Annexe 2 : Evolution en fin de mois

Date	Effectifs en fin de mois avant révision <i>Données CVS</i>	Effectifs en fin de mois <i>Données CVS</i>	Taux d'évolution CVS		
			Taux Mensuel	Taux trimestriel	Taux annuel
mai-12	611729	611729	-0,9%	-2,2%	-6,7%
juin-12	603 512	603 512	-1,3%	-4,2%	-8,8%
juil-12	590 018	590 018	-2,2%	-4,4%	-10,3%
août-12	596 905	596 905	1,2%	-2,4%	-7,9%
sept-12	577 406	577 406	-3,3%	-4,3%	-11,3%
oct-12	568 935	568 935	-1,5%	-3,6%	-12,3%
nov-12	569 222	569 222	0,1%	-4,6%	-11,0%
déc-12	566 947	566 947	-0,4%	-1,8%	-9,8%
janv-13	573 647	573 756	1,2%	0,8%	-8,8%
févr.-13	575 817	575 835	0,4%	1,2%	-8,0%
mars-13	581213	580 749	0,9%	2,4%	-7,8%
avr.-13	576 384	576 546	-0,7%	0,5%	-6,6%
mai-13	578 679	578 789	0,4%	0,5%	-5,4%
juin-13	572 704	572 868	-1,0%	-1,4%	-5,1%
juil-13	579 873	580 055	1,3%	0,6%	-1,7%
août-13	587 350	587 337	1,3%	1,5%	-1,6%
sept.-13	585 259	585 118	-0,4%	2,1%	1,3%
oct.-13	592 273	592 245	1,2%	2,1%	4,1%
nov.-13	605 145	604 779	2,1%	3,0%	6,2%
déc.-13	597 922	598 133	-1,1%	2,2%	5,5%
janv.-14	591411	591631	-1,1%	-0,1%	3,1%
févr.-14	593 893	593 910	0,4%	-1,8%	3,1%
mars-14	586 281	585 411	-1,4%	-2,1%	0,8%
avr.-14	590 099	590 421	0,9%	-0,2%	2,4%
mai-14	587 321	587 491	-0,5%	-1,1%	1,5%
juin-14	599 833	600 065	2,1%	2,5%	4,7%
juil-14	608 978	609 263	1,5%	3,2%	5,0%
août-14	592 792	592 792	-2,7%	0,9%	0,9%
sept.-14	576 942	576 781	-2,7%	-3,9%	-1,4%
oct.-14	578 375	578 352	0,3%	-5,1%	-2,3%
nov.-14	586 549	585 992	1,3%	-1,1%	-3,1%
déc.-14	596 514	596 869	1,9%	3,5%	-0,2%
janv.-15	596 856	597 197	0,1%	3,3%	0,9%
févr.-15	601464	601456	0,7%	2,6%	1,3%
mars-15	591270	590 029	-1,9%	-1,1%	0,8%
avr.-15	609 994	610 413	3,5%	2,2%	3,4%
mai-15	614 567	614 788	0,7%	2,2%	4,6%
juin-15	611986	612 271	-0,4%	3,8%	2,0%
juil-15	630 389	630 750	3,0%	3,3%	3,5%
août-15	620 822	620 857	-1,6%	1,0%	4,7%
sept.-15	631871	631681	1,7%	3,2%	9,5%
oct.-15	640 766	640 710	1,4%	1,6%	10,8%
nov.-15	632 292	631597	-1,4%	1,7%	7,8%
déc.-15	652 883	653 311	3,4%	3,4%	9,5%
janv.-16	653 258	653 675	0,1%	2,0%	9,5%
févr.-16	645 574	645 563	-1,2%	2,2%	7,3%
mars-16	653 623	652 065	1,0%	-0,2%	10,5%
avr.-16	641507	645 681	-10%	-12%	5,8%
mai-16*		659 331	2,1%	2,1%	7,2%

*Données provisoires

Annexe 3

Tableau 1 – Répartition de l'emploi intérimaire selon les secteurs

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin mai (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	0,5
Industrie	44,5
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,0
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	7,7
Cokéfaction et raffinage	0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	5,8
Fabrication de matériels de transport	7,2
Fabrication d'autres produits industriels	20,7
Construction	18,2
Tertiaire	36,8
Commerce-réparation d'automobiles et de motocycles	9,5
Transports et entreposage	11,8
Hébergement et restauration	1,9
Information et communication	0,9
Activités financières et d'assurance	1,7
Activités immobilières	0,4
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,5
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	2,0
Autres activités de services	1,1
TOTAL	100,0

Tableau 2 - Répartition de l'emploi intérimaire selon les régions

REGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin mai (en %)	Répartition de l'emploi salarié au 31/03/16(en %)	Taux de recours à l'intérim (en %)*
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE	8,8	7,7	4,4
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	8,2	7,8	4,1
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	13,7	12,7	4,2
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	5,2	3,8	5,3
BRETAGNE	4,7	4,5	4,2
CENTRE-VAL DE LOIRE	5,1	3,6	5,5
CORSE	0,0	0,4	NR
ÎLE-DE-FRANCE	16,2	26,2	2,4
LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES	6,9	7,6	3,6
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE	10,5	8,1	5,1
NORMANDIE	6,1	4,6	5,2
PAYS DE LA LOIRE	8,7	5,7	5,9
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,8	7,4	3,1
TOTAL	100,0	100,0	3,9

*Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires de la région et les effectifs salariés globaux de cette région estimés fin mars 2016.

Annexe 4

Tableau 3 - Répartition selon l'âge

Age	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 20 ans	3,7%	4,3%	3,8%
De 20 à 24 ans	20,6%	20,6%	20,6%
De 25 à 29 ans	18,3%	18,4%	18,4%
De 30 à 39 ans	27,4%	24,8%	26,7%
De 40 à 49 ans	19,0%	20,3%	19,3%
50 ans ou plus	11,0%	11,6%	11,2%

Tableau 4 - Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble
Cadres et Professions intermédiaires	7,4%	16,0%	9,7%
Employés	5,2%	31,3%	12,0%
Ouvriers qualifiés	49,7%	16,4%	41,0%
Ouvriers non qualifiés	37,7%	36,3%	37,3%

Tableau 5 - Répartition selon les 4 grands secteurs

Secteur d'activité en nomenclature A4	Homme	Femme	Ensemble
agriculture	0,5%	0,7%	0,5%
industrie	43,9%	46,2%	44,5%
construction	23,5%	3,4%	18,2%
tertiaire	32,2%	49,8%	36,8%

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr
www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley,
75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de
l'Évaluation